

VISITES

Les horaires des visites sont réglementés :

A partir de 11 heures le matin pour respecter le temps de soins et jusqu'à 20 heures.

Pour des raisons de sécurité sanitaire, l'accès aux services de soins est interdit aux jeunes de moins de 15 ans. Les personnes de moins de 18 ans sont sous la responsabilité de leurs parents.

L'accès au Plateau Technique est strictement réservé aux patients pendant les horaires de fonctionnement.

REGLES A RESPECTER

Une synthèse de la Charte de la personne hospitalisée figure dans le livret d'accueil (p7). Elle peut être consultée à l'accueil dans son intégralité. Nous vous rappelons que vous devez impérativement :

- Vous présenter à l'accueil (hall RDC)
- Respecter la signalétique et les locaux interdits aux visiteurs
- Respecter les règles et procédures de l'établissement en matière d'hygiène et d'incendie. Les consignes d'évacuation des locaux sont affichées dans les circulations. Il est important de garder son calme et de suivre les indications du personnel formé.
- Respecter l'interdiction de fumer (y compris cigarette électronique) sur l'ensemble du site (intérieur et extérieur) : l'établissement est un **HOPITAL SANS TABAC**.
- Respecter la propreté des lieux tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'établissement.
- Respecter le code de la route (stationnement, vitesse limitée à 30 km/h). Tout manquement est verbalisable par la police ou la gendarmerie.
- La consommation de drogue et d'alcool est strictement interdite. Toute personne dérogeant à cette règle est passible d'exclusion.

LES TARIFS

L'ensemble des tarifs actualisés concernant les prestations et les prix de journée sont affichés au RDC.

MEDICAMENTS

Les médicaments sont fournis par l'établissement. Selon la procédure interne, les médicaments provenant de l'extérieur seront restitués ou détruits. Le livret thérapeutique intègre les médicaments génériques.

PERMISSION DE SORTIE (maximum 48h)

AUTORISATION D'ABSENCE (maximum 12h)

L'absence est accordée ou refusée après avis de votre médecin, par le directeur de l'Etablissement dans le cadre de la réglementation sécurité sociale.

Vous devez vous présenter aux infirmières du service pour votre départ et votre retour. Il est important que vous respectiez les heures effectives de départ et de retour.

En cas de doute sur votre présence dans l'établissement, nous serions obligés d'entreprendre des recherches et de le signaler à la gendarmerie.

DEPOT D'ARGENT ET DE VALEURS

Il vous est conseillé de déposer votre argent et vos valeurs au Pôle-Accueil-Facturation au RDC, pendant les heures ouvrables, tous les jours.

Si votre état de santé ne le permet pas faites en la demande auprès de l'équipe soignante. Un reçu vous sera délivré.

L'établissement dégage toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets pouvant vous appartenir.

NB : coffre-fort ignifugé aux normes européennes.

RELIGION-LAICITE

Toute forme de prosélytisme est prohibée. Les usagers des services publics ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses dans les limites du respect de la neutralité du service public, de son bon fonctionnement et des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène.